

**Parc industriel du Talou  
76200 DIEPPE**

**Tél. : 02 32 14 52 60  
Fax : 02 32 14 52 69  
Email : [flexible@anfray.fr](mailto:flexible@anfray.fr)**

## **Le TMD**

Le TMD (Transport de Matières Dangereuses) est fondé sur deux textes :

- Les annexes A et B de l'ADR (Accord Européen Relatif au transport des marchandises)
- L'arrêté français dit TMD

Les textes définissent les matières qui sont concernées suivant 13 classes, les conditions de stockage, d'étiquetage et de transport de ces produits. Ils définissent les règles légales de transfert des produits mais aussi les méthodes de fabrication. Les règles du TMD peuvent aussi bien s'appliquer à des produits chimiques qu'à des produits alimentaires (principalement l'alcool).

La société Anfray est l'une des 5 entreprises françaises disposant d'une homologation de la DREAL pour la fabrication de flexibles TMD.

Anfray sélectionne des tuyaux et raccords reconnus par les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et répondant à la norme EN 13765. Toutes les étapes de la sélection des fournisseurs à la livraison des flexibles en passant par les phases de montage et de certification TMD sont définies et retranscrites dans un plan de surveillance garantissant la répétabilité des opérations des processus et la qualité des produits finis.

La sélection du tuyau et de la matière se fait en fonction des produits, pression et température de service. Le code ONU et la classe du fluide sont des éléments essentiels pour la caractérisation du flexible.

Tous les flexibles sont testés et éprouvés selon l'ISO 1402:2009 afin de garantir à l'utilisateur une mise en service immédiate des flexibles. Anfray délivre une fiche de vie avec le flexible consignait la durée d'exploitation maximale du flexible ainsi que les contrôles périodiques à effectuer. Il est à noter qu'un flexible TMD ne peut faire l'objet que d'une réparation ou modification, le flexible est alors poinçonné pour identifier l'opération faite.